



# Rapport d'activité 2024

ASTRÉE – Association de soutien aux victimes  
de traite et d'exploitation



# 1

## RÉSULTATS 2024

### 1.1 Formation et plaidoyer

→ PAGE 9

### 1.2 Détection et prise en charge

→ PAGE 14

### 1.3 Hébergement

→ PAGE 18

# 2

## COMPTES 2024

### 2.1 Compte d'exploitation

→ PAGE 22

### 2.2 Bilan au 31.12.2024

→ PAGE 23

### 2.3 Annexes aux comptes

→ PAGE 24

#### MOT DU PRÉSIDENT

ASTRÉE : 10 ans déjà, 10 ans seulement (2014-2024)

→ PAGE 3

#### MOT DE LA DIRECTION

Combattre l'exploitation du travail : un défi pour ASTRÉE et pour la Suisse

→ PAGE 6

#### MOT DE L'ÉQUIPE

« L'après ASTRÉE »

→ PAGE 19

#### POUR FINIR

Remerciements  
Contact et impressum

→ PAGES 26-27



## MOT DU PRÉSIDENT

### ASTRÉE : 10 ans déjà, 10 ans seulement (2014-2024)

L'année écoulée a marqué le 10<sup>e</sup> anniversaire d'ASTRÉE. S'il fallait parcourir en quelques mots les étapes successives de son parcours pour affronter le fléau de la traite des êtres humains, nous pourrions proposer 10 mots : indignation, engagement, détermination, conviction, reconnaissance, expérimentation, collaboration, consolidation, exemplarité et pérennisation.

Il y a plus de dix ans, il a d'abord fallu que des personnes disent leur **indignation** face à la traite des êtres humains, cette émotion si puissante et nécessaire qui a

alimenté un **engagement** sans compter auprès des victimes, pour leur donner une voix, les accueillir, les protéger, les défendre, les conseiller, le réinsérer, bref, faire au mieux pour les sortir de la souffrance, du cauchemar, du désespoir. Grâce à cette **détermination** inébranlable, nos co-fondatrices Angela Oriti et Anne Ansermet Pagot ont œuvré en ce sens, soutenues par des allié-es institutionnel-les et de la société civile.

Il fallait que la force de leur **conviction** s'étende à celle d'élus-es éclairé-es qui ont contribué à la **reconnaissance** politique

de ce phénomène moralement scandaleux et invisibilisé par l'absence de dispositif de détection et, a fortiori, de prise en charge réfléchie et efficace des victimes. Cette reconnaissance par les autorités a pavé le chemin de l'**expérimentation**, basée sur une analyse rigoureuse du phénomène et, surtout, des moyens à développer pour l'affronter.

Les historien-nes qui se pencheront un jour sur cette histoire relèveront sûrement la rare cohérence entre le projet de «Création d'un dispositif de prise en charge des victimes de la traite dans le Canton de Vaud» daté de 2013 et ce qu'est devenue ASTRÉE aujourd'hui. Elle a été conçue et construite sur les quatre piliers fondamentaux qui sont restés les bases de son ADN dès sa première esquisse :

- 1 Détection ;
- 2 Hébergement
- 3 Prise en charge
- 4 Plaidoyer, communication et documentation

Et poursuivant leur exploration, les historien-nes découvriront sans doute aussi la clarté, la pertinence et le pragmatisme du «Processus de prise en charge» pensé et organisé au plus près des réalités de terrain et de l'expérience d'être victime, de la détection des victimes à leur réinsertion, un parcours souvent semé d'embûches nécessitant la formation et la sensibilisation des acteurs-rices de terrain pour entrer en **collaboration**. La montée en compétences qui caractérisera les années suivantes de développement ira

de pair avec celui d'une équipe forte et affirmée de professionnel-les qui, dans le jeune biotope institutionnel de l'Association, contribueront à sa **consolidation**.

Il n'est dès lors pas étonnant qu'ASTRÉE soit devenue un repère et une référence, deux conditions *sine qua non* de l'**exemplarité** qui permet à une innovation de se développer ailleurs, d'inspirer d'autres acteurs-rices engagé-es qui, bénéficiant de l'expérience accumulée, gagneront du temps et de l'énergie dans leur propre édification. Et c'est bien ce qui est en train de se passer. Grâce à l'expérience et de l'expertise d'ASTRÉE, d'autres cantons commencent à mettre en place des dispositifs similaires, notamment en Valais avec la mise en marche des activités de l'Association valaisanne de soutien aux victimes témoins de traite des êtres humains (AVIT) créée en 2023 sous l'impulsion du Conseiller d'État Mathias Reynard engagé de longue date sur ces questions. C'est aussi le cas du canton de Neuchâtel qui a commencé avec une étude des besoins en la matière et qui débouche une augmentation des ressources pour l'accompagnement des personnes victimes, dans le canton de Fribourg avec là aussi la réalisation d'une étude des besoins, ou encore dans les cantons de Suisse alémanique dont les prestations d'aide aux victimes de traite ont fait l'objet d'un «état des lieux» réalisé en 2025 par le FIZ, *Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration*. La Plateforme suisse contre la traite des êtres humains

dont ASTRÉE a été membre fondatrice avec *Antenna MayDay SOS Ticino*, CSP Genève et le FIZ, est ainsi promise à s'étendre pour atteindre une ampleur nationale. Et dernier épisode de cette série de réussites collaboratives, la très récente **pérennisation** institutionnelle par la reconnaissance d'ASTRÉE comme établissement socio-éducatif du canton de Vaud.

Au terme de ce parcours, on peut vraiment dire d'ASTRÉE 10 ans déjà et 10 ans seulement. Le temps passe vite dans le tourbillon des activités et, en même

temps, tant de chemin parcouru en si peu de temps à l'échelle de la marche des institutions. Gageons que les années à venir seront marquées par la poursuite de l'adaptation sereine d'ASTRÉE, un établissement, un dispositif, une équipe, un réseau qui sauront répondre aux défis actuels et futurs de la traite des êtres humains, dont le nombre de victimes ne cesse de croître, une augmentation alarmante aggravée plus que jamais par les conflits et les crises, la pauvreté et la précarité.

Francesco Panese – Président du Comité



## Combattre l'exploitation du travail : un défi pour ASTRÉE et pour la Suisse

Je suis assise devant le président du Tribunal en tant que témoin dans une affaire de traite qui oppose une femme victime d'exploitation de la force de travail à une riche famille koweïtienne. J'ai l'habitude de raconter le travail d'ASTRÉE et les enjeux liés à la reconnaissance des victimes de traite, mais je me sens néanmoins intimidée par le contexte formel et les questions allusives des avocats des prévenus. On me demande si la plaignante aurait pu obtenir une autorisation de séjour et des aides sans déposer plainte. Je réponds en expliquant quels sont les droits des victimes selon la loi et qu'elle n'en avait aucune connaissance à son arrivée à ASTRÉE. Derrière moi, j'entends des petits rires. En sortant du Tribunal, mon regard s'arrête sur des nombreuses voitures garées devant l'entrée avec leurs chauffeurs, prêtes à ramener les prévenus et les nombreux témoins de la défense dans leur habitation au bord du lac.

Quelques jours après, en apprenant que les employeurs ont été acquittés de tous les chefs d'accusation, malgré les indicateurs de traite dans le récit de la victime (recrutement par une agence avec des fausses promesses dans le but de la faire travailler, par des menaces et de la violence physique, avec un salaire dérisoire et des horaires démesurés), je me

questionne sur le déséquilibre des forces en jeu dans des telles situations et sur les obstacles qui entravent la reconnaissance de cette infraction grave.

Avec du recul, je conscientise la force et le courage dont cette femme, si fragile lors de notre première rencontre, a fait preuve et je me dis que sa situation serait restée dans l'ombre sans l'intervention d'ASTRÉE et des partenaires du réseau. C'est beaucoup mais ce n'est pas encore assez...

Durant ses dix ans d'existence (!), ASTRÉE a identifié et accompagné des centaines de personnes victimes de traite dans un parcours de reconstruction et dans une démarche de justice. Ce travail a aussi contribué à la poursuite des auteur-es de l'exploitation dont plusieurs ont été condamné-es, notamment pour avoir forcé des personnes en situation de vulnérabilité à se prostituer.

Devant mes yeux défilent les visages de ces femmes et de ces hommes qui, grâce à leurs capacités, au travail d'une équipe très engagée et à la collaboration des services partenaires, ont retrouvé une stabilité. Aujourd'hui iels travaillent, ont leur propre logement et certain-es ont réussi à se réunir avec leurs enfants après une longue séparation.

Malgré ces résultats, et d'autres réussites documentées dans ce rapport d'activité, des nombreux défis restent à relever. La traite à des fins d'exploitation du travail fait trop rarement l'objet de condamnations par les autorités pénales. Ce constat a été pointé par le groupe d'expert-es du Conseil de l'Europe (GRETA) lors de la dernière évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite par la Suisse. Le plan d'action de la Confédération dédie une série de mesures au renforcement de l'identification des victimes d'exploitation du travail et la poursuite des auteur-es de cette infraction.

Une révision de l'article 182 du code pénal punissant le délit de traite, la sensibilisation des acteurs-rices de la

justice aux spécificités de cette infraction, des ressources supplémentaires pour l'instruction pénale et le développement par les cantons de dispositifs spécialisés dans la protection des victimes sont parmi les actions nécessaires pour répondre aux recommandations du GRETA et atteindre les objectifs fixés au niveau national.

C'est dans ces directions, et à côté des institutions compétentes, qu'ASTRÉE souhaite consolider son engagement ces prochaines années pour témoigner davantage de parcours de vie qui aboutissent, après la contrainte et l'abus, à une reconnaissance en justice et à une réparation des torts subis.

Angela Oriti – Directrice



# 1

## Résultats 2024





## 1.1 Formation et plaidoyer

Plusieurs médias télévisés et de presse ont dédié des reportages aux activités d'ASTRÉE, à retrouver sur [sur.astroe.ch](http://sur.astroe.ch) > documentation > espace média

L'année 2024 a été une année marquante pour la lutte contre la traite des êtres humains en Suisse, mais également pour ASTRÉE et la *Plateforme Traite* en ce qui concerne les activités de formation, communication et sensibilisation des institutions. Le rapport sur le 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation du GRETA publié en juin dernier, qui a par ailleurs repris un grand nombre de constats et recommandations présentés dans le rapport alternatif de la *Plateforme Traite*, mentionne le dispositif de protection des victimes de traite du canton de Vaud comme exemple de bonnes pratiques. L'intérêt confirmé des professionnel-les de tout milieu, des médias et du grand public sur la thématique de la traite tout au long de l'année a permis de nombreux échanges constructifs, mais également de visibiliser les lacunes existantes en matière de sensibilisation et de protection des victimes. Les formations données, les séances inter-services et de collaboration, ainsi que les diverses publications ont été les outils principaux d'ASTRÉE pour sensibiliser et former les professionnel-les du réseau à la thématique de la traite, ainsi que pour améliorer la détection des personnes victimes et assurer un accompagnement adéquat.

Tout au long de l'année 2024, nous avons mené avec l'agence de communication Plates-bandes une réflexion sur la communication des activités d'ASTRÉE, notamment dans la perspective de renforcer la présence de l'association sur les réseaux sociaux et développer l'information aux médias. Cette réflexion a abouti entre autres à la création de newsletter qui permettent désormais de partager les défis et les résultats de l'association. «La communication, un pôle créé et investi en 2024, est un canal essentiel pour promouvoir les activités d'ASTRÉE, mais surtout sensibiliser le grand public et le réseau professionnel sur les réalités rencontrées par notre structure. L'update trimestrielle a été remise en forme et rendue plus accessible, un dossier de presse a été créé, les sections du site internet ont été réagencées avec la création d'un espace média ou encore un compte LinkedIn fort déjà de plus de 450 abonné-es a été ouvert.»

Julien Norberg - Chargé d'administration

Après la publication du rapport de la directrice Angela Oriti «État des lieux des services de protection pour les victimes de traite en Suisse latine – et collaborations possibles» en 2023, celui-ci a été encore largement distribué et discuté au sein des cantons tout au long de 2024. Le mandat donné par le GRAS (Groupement des chef-fes de service de l'action et d'aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin) à la Mission latine en matière de traite des êtres humains, et par cette dernière à ASTRÉE, a par ailleurs été renouvelé en fin d'année pour deux années supplémentaires afin de permettre une continuité dans le soutien aux cantons latins dans leurs efforts de mise en œuvre de dispositifs spécialisés.

# 39

formations réalisées

En août 2024, ASTRÉE a publié une étude intitulée «La non-sanction des victimes de traite des êtres humains – Pratique suisse». La publication est le fruit d'un travail mené par une collaboratrice d'ASTRÉE, Aurora Gallino, référente juridique, dans le cadre de son DAS en formation continue en droit de la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et vise à montrer les différentes applications du principe de non-sanction en Suisse, dont l'analyse se base sur des situations vécues par des bénéficiaires d'ASTRÉE. «2024 a été marquée par des échanges autour du principe de la non-sanction des victimes de traite des êtres humains. À la suite de la publication de l'étude consacrée à l'analyse de l'application concrète de cette norme, nous avons eu l'opportunité d'être invitées à diverses rencontres abordant le sujet.»

Aurora Gallino - Référente juridique

Nous avons réalisé à nouveau en 2024 un grand nombre de formation, soit 39 au total. Outre les formations pérennisées ou de rappel, nous avons rencontré de nombreux nouveaux-elles partenaires intéressé-es par la thématique, tant pour une première sensibilisation que pour de la formation. Un grand nombre de ces formations données sont le fruit de la sollicitation des réseaux professionnels, associatifs et académiques, ce qui démontre un intérêt toujours plus marqué de tout milieu sur la question de la traite. En définitive, nous avons couvert plusieurs secteurs concernés de près ou de loin par la traite des êtres humains :

- la migration : Caritas, EVAM, ORS Suisse, Conférence des chef-fes des services cantonaux de migration de la Suisse latine, Projet PM+, Multiplicatrices, Mini PIC, OSAR, Centre Suisse- Immigrés Valais (CSI), délégation albanaise ;
- les formations et formations continues en écoles spécialisées, hautes écoles et universités : ESSIL, CAS Migration UNIGE/UNIL, Master HES-SO, Faculté de droit UNIFR, école aspirant-es police Valais, HETSL,

Une partie du travail de formation était destinée en 2024 à former les collaborateurs-rices de la nouvelle organisation spécialisée AVIT en Valais et leurs partenaires locaux, ainsi qu'à soutenir le développement des leurs activités de détection et d'accompagnement des victimes. Dans ce cadre, nous avons reçu à ASTRÉE la juriste et le directeur de l'association pour une semaine de formation et d'observation, ainsi que contribué à former les futur-es policiers-ères du Valais, le CSI, les collaborateurs-rices du projet d'accompagnement de travailleur-euses du sexe Belladonna, ainsi que les conseillers-ères en santé sexuelle des cinq centres SIPE du Valais.

brevet de spécialiste en migration, rencontre annuelle des procureur-es du canton de Vaud ;

- le droit du travail : direction de l'insertion professionnelle et du placement, Movendo et juristes UNIA ;
- les services médicaux : Unité de médecine des violences CHUV, Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire du canton de Vaud, Point d'Eau, Belladonna & SIPE (Valais) ;
- la politique : groupe parlementaire national « Traite » ;
- les services étatiques : Hospice général Genève, Tables rondes romandes, Service du contrôle des habitants de Lausanne, Office fédéral de la justice ;
- la protection des mineur-es : Relais Parental, DGEJ, EVAM MNA, PAC MNA (GE) ;
- le grand public : soirée Soroptimist Lutry.



# > 100

séances de collaboration  
avec les partenaires  
du réseau

Nous avons en outre poursuivi le projet « Informations communautaires », mené en collaboration avec le Bureau Cantonal de l'Intégration (BCI), dont l'objectif principal est d'informer et sensibiliser différentes communautés potentiellement concernées par la traite. Le projet, initié en 2023, a été développé tout au long de l'année 2024 pour permettre une meilleure adaptation et réponse aux attentes de publics très divers. À travers cette activité, ASTRÉE vise à diffuser, de manière plus large, des informations préventives sur la traite et faire connaître le dispositif. « Les personnes-relais issues de différentes communautés peuvent jouer un rôle-clé dans la facilitation à l'accès aux informations. C'est pour cette raison qu'en 2024 nous avons mené deux séances de présentation auprès des accompagnateurs-ices psycho-social-es de la Croix-Rouge vaudoise et les Multiplicatrices de la Fondation Surgir. »

Marianna Selicka - Responsable pôle « Informations communautaires »

Comme chaque année, plus d'une centaine de séances pour initier ou poursuivre des collaborations ont eu lieu, tant aux niveaux opérationnels que stratégiques. En plus de la participation aux groupes de travail de la DGEJ et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour l'asile, nous avons entre autres rencontré l'EVAM, les polices cantonales et municipales, le CHUV, le SPOP (Service de la population Vaud), l'OIM et des services du milieu pénitentiaire. Les responsables des pôles de compétences « santé » et « aide au retour » se sont rendues à Paris afin de découvrir le foyer pour victimes de traite AFJ et discuter des pratiques respectives. La référente foyer a visité la structure d'hébergement du FIZ, ainsi que le foyer *Au Cœur des Grottes* à Genève. Fin octobre, un voyage organisé en Albanie par le FIZ avec la Département Fédéral des Affaires Étrangères a réuni plusieurs représentantes du réseau partenaire telles que l'OIM, les membres de la *Plateforme Traite*, une avocate spécialisée et une inspectrice de la police de Zürich.

Les rencontres avec les services institutionnels locaux, ainsi que les organisations spécialisées ont permis de mieux comprendre le contexte de la traite en Albanie, ainsi que de faciliter de futurs échanges. Nous avons reçu à notre tour à ASTRÉE une délégation des services albanais pour la présentation de nos activités.

Au niveau national, ASTRÉE a poursuivi sa participation à la campagne des *16 jours contre la violence basée sur le genre* qui, cette année, portait sur le thème « Riposter et se reconstruire après les violences ». ASTRÉE a notamment participé au groupe de travail chargé de la campagne en Suisse romande et a collaboré à la diffusion des contenus de sensibilisation.

Dans le cadre des activités de plaidoyer de la *Plateforme Traite*, ASTRÉE a accueilli le 30 mai dernier le Conseiller fédéral Beat Jans, Chef du Département de police et justice, qui a visité les locaux de l'association. Il a, dans ce cadre, également rencontré deux bénéficiaires d'ASTRÉE. La Cheffe du Département de la Santé et de l'Action sociale du canton de Vaud, Rebecca Ruiz ainsi qu'un représentant de Fedpol ont également participé aux échanges. Deux autres rencontres ont permis de transmettre les constats de terrain et recommandations des organisations membres de la *Plateforme Traite* auprès des institutions fédérales: en novembre, lors de la rencontre annuelle des acteurs-rices spécialisé-es avec le Chef du Département de la justice et police à Berne et en décembre, auprès du SEM, invité dans les locaux d'ASTRÉE. Ces rencontres visaient une amélioration des pratiques en Suisse en matière de droit de séjour pour les victimes de traite et un plus grand engagement de la Confédération dans la protection des personnes victimes.



## 1.2 Détection et prise en charge des victimes

En 2024, deux étudiants ont été intégrés aux activités d'ASTRÉE pour mener des petits projets au sein de l'association. Un étudiant en graphisme de l'ECAL, Sacha Décoppet, a organisé des ateliers artistiques pour les résidentes dans le cadre de son travail de bachelor et a édité un livre avec les œuvres réalisées par ces dernières qu'il a présenté à l'équipe et aux bénéficiaires. Un autre étudiant, Luca Panese, en faculté de droit à l'UNIL a effectué un stage durant l'été afin de récolter la jurisprudence pertinente en matière de traite à des fins d'exploitation du travail.

99

femmes suivies

24

hommes suivis

283

entretiens de  
détection facturés

En 2024, le nombre de personnes qui s'est adressé à ASTRÉE pour un entretien de détection ou de suivi a augmenté : au total, 159 personnes ont été reçues, dont 123 personnes reconnues comme victimes de traite (anciens et nouveaux suivis), 99 femmes et 24 hommes. Les entretiens de suivi (2719) et les entretiens de détection (283) facturés demeurent relativement similaires aux années précédentes, malgré une augmentation des situations suivies. Ceci est dû entre autres au travail important d'autonomisation des personnes suivies par les intervenantes sociales, ainsi que par la collaboration de plus en plus étroite avec le réseau de partenaires, ce qui a permis de limiter les accompagnements réalisés directement par les intervenantes d'ASTRÉE. Le nombre de personnes reçues nouvellement à ASTRÉE en 2024 est également en hausse, avec 75 nouvelles personnes s'étant adressées à notre service pour un entretien de détection. Les personnes nouvellement reconnues victimes et ayant bénéficié d'une prise en charge sont au nombre de 39 : 32 femmes et 7 hommes. Les personnes se sont adressées davantage à ASTRÉE par elles-mêmes, soit par téléphone, soit directement au foyer. L'orientation par le réseau de partenaires reste tout de même le canal principal d'arrivée à ASTRÉE.

« L'année 2024 a été un tournant pour l'association, tant par l'augmentation de notre activité que par le renforcement de notre équipe. Les entretiens de détection ont connu une hausse, témoignant d'une demande croissante de notre accompagnement. Cette tendance démontre l'importance et la nécessité de notre travail auprès des victimes de traite des êtres humains. Nous avons pu répondre à ces besoins croissants grâce à l'arrivée de quatre nouveaux-elles collaborateurs-rices, auxquelles j'ai eu le plaisir de transmettre mes connaissances, tout en assurant un coaching personnalisé pour chacun-e d'entre eux-elles. »

Marie Mauro - Référente « Suivis »

FIG. 1 | Nombre de personnes ayant consulté

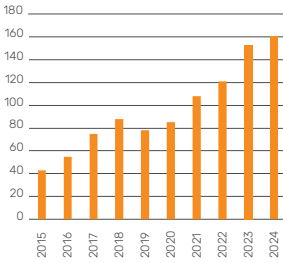


FIG. 2 | Nombre de victimes avec suivi par type de traite

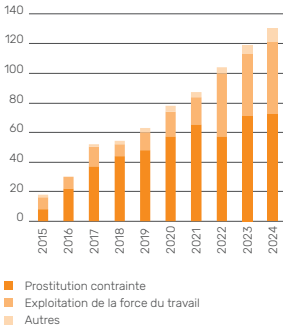
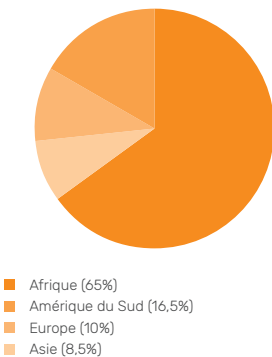


FIG. 3 | Origine des victimes



«Avec le programme spécifique pour le retour assisté des victimes de traite mandaté par le SEM via la collaboration de l’OIM, le CVR et le SSI, ASTRÉE a accompagné cinq personnes victimes de traite qui ont formulé une demande de retour volontaire dans leur pays d’origine, ainsi que 11 personnes qui ont été orientées vers les services concernés, mais pour qui le retour n’a pas abouti. Nous avons également pu orienter auprès du service social transnational du SSI, trois personnes qui bénéficient d’un suivi en lien avec des démarches inhérentes à leur situation familiale, juridique et/ou administrative.»

Charlène Bulundwe – Responsable pôle «Retour assisté»

Sur le nombre total de victimes suivies par ASTRÉE en 2024, 71 ont été contraintes à la prostitution, 51 ont été victimes d’exploitation de la force de travail et 9 ont été forcées à commettre des activités illicites, certaines victimes ayant été exploitées dans plusieurs milieux de contrainte. Dans l’ensemble, les tendances observées ces dernières années se sont confirmées, avec plusieurs situations d’exploitation sexuelle dans des appartements non-autorisés et hébergeant des victimes issues des communautés sud-américaines et nigérianes, mais aussi des situations d’exploitation de la force de travail dans le domaine du travail domestique et dans de petites et moyennes entreprises.

Les personnes victimes de traite suivies par ASTRÉE en 2024 venaient principalement d’Afrique (65%) et d’Amérique du Sud (16,5%), en minorité d’Europe (10%) et d’Asie (8,5%)

ASTRÉE a aussi poursuivi sa collaboration avec l’Unité de Soins aux Migrants d’Unisanté dans le but de faciliter l’accès aux soins des bénéficiaires, les orienter vers un suivi tant au niveau somatique que psychologique et leur transmettre des messages de prévention dans le cadre de séances de promotion de la santé au sein du foyer.

Concernant l'accès aux soins, ASTRÉE a formulé, pour une de ses bénéficiaires, un recours contre le refus d'une compagnie d'assurance de prendre en charge les frais médicaux pour une opération de reconstruction clitoridienne à la suite de mutilations génitales. La Cour des assurances sociales du Tribunal du canton de Vaud a établi, dans le cadre d'un arrêt important, que l'intervention de reconstruction répondait aux critères de la LAMal pour une prise en charge par l'assurance obligatoire des soins. Cette décision revêt une importance particulière tant pour la personne accompagnée par ASTRÉE, que pour d'autres femmes qui devaient décider de se soumettre à une telle opération en Suisse.

«Un grand merci à Marie-Thérèse Meylan qui a assuré depuis 2021 le rôle d'infirmière référente pour les bénéficiaires d'ASTRÉE par des permanences d'accès aux soins dans les locaux d'Unisanté et une présence mensuelle dans le foyer d'ASTRÉE pour des séances de promotion de la santé. Je peux témoigner de son enthousiasme, investissement et bienveillance constantes ! Marie-Meylan a cédé sa place à Eva Deshayes à qui je souhaite l'officielle bienvenue et dont la collaboration s'annonce prometteuse!»

Sandra Garrido - Référente pôle «Santé»





# 15

nouvelles dénonciations  
pour traite

# 17

situations de  
prostitution forcée

# 22

situations de travail forcé

# 44

demandes d'octroi ou  
de renouvellement  
d'autorisation de séjour

## Dénonciations pénales

En 2024, il y a eu 15 nouvelles dénonciations, dont deux effectuées directement à l'étranger (France). Au total, fin 2024, il y avait 36 procédures en cours. Concernant les procédures déjà initiées durant les années précédentes, une a été transférée à l'étranger, une a été classée, trois se sont terminées par une non-entrée en matière et deux procédures ont passé en jugement (mais sans que l'infraction de traite des êtres humains ne soit retenue). Une condamnation a été prononcée pour traite des êtres humains concernant une procédure initiée en 2019 par une bénéficiaire d'ASTRÉE suite à son exploitation sexuelle dans la filière nigériane, confirmée en appel par le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne.

Parmi les dénonciations pour traite introduites par des bénéficiaires d'ASTRÉE, 17 concernent le domaine de la prostitution forcée, 22 l'exploitation de la force de travail et 1 des activités illicites commises sous la contrainte (certaines sont concernées par deux formes d'exploitations en même temps).

Il y a eu entre autres sept décisions positives de la LAVI concernant les indemnisations pour tort moral. Les indemnisations les plus élevées (25'000.-) concernaient des victimes qui étaient mineures au moment des faits et dont la procédure a abouti à un jugement de condamnation de l'auteur des faits d'exploitation.

## Statut administratif

En 2024, nous avons suivi 26 victimes en procédure d'asile (LAsi), 88 soumises à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et 17 qui n'avaient pas encore initié de démarches en vue de la régularisation de leur statut administratif. Au total, nous avons présenté 44 demandes d'octroi ou de renouvellement d'autorisation de séjour au SPOP.

## 1.3 Hébergement

En 2024, ASTRÉE a affiché un taux d'occupation maximal de son foyer et de ses appartements de transition avec l'hébergement de 29 personnes au total. Grâce aux accords de collaboration avec d'autres foyers et avec des hôtels, toutes les personnes en besoin d'hébergement, soit 16, ont pu être logées à court ou moyen terme soit dans les hôtels conventionnés, soit à l'EVAM. Les travaux du foyer visant à garantir une conformité aux normes ECA se sont achevés mi-octobre et ont duré au total un mois et demi. Cette action a permis de finaliser le passage d'ASTRÉE en établissement socio-éducatif fin décembre. « En 2024, le pôle « Hébergement » a vu la mise en place d'une collaboration particulièrement efficace et adéquate avec la *Pension Bienvenue* à Lausanne, grâce à l'input de la DGCS. Accueils en urgence, accompagnement au quotidien, ambiance chaleureuse et collaboration sans faille, cette nouvelle solution est un réel gain pour les femmes victimes ne pouvant pas être hébergées au foyer dans l'immédiat. »

Claire Ansermet - Référente « Hébergement »



## MOT DE L'ÉQUIPE

# L'après ASTRÉE

### La permanence post-séjour

La permanence post-séjour est le point de contact pour les personnes qui sont sorties du suivi actif d'ASTRÉE. Les raisons pour lesquelles la permanence post-séjour est sollicitée sont variées : une démarche administrative, un contact avec la gérance, une mise en lien avec l'école, la DGEJ, les impôts ou encore les assurances maladie. Certain-es des bénéficiaires sont indépendant-es financièrement, avec un emploi stable et toutes les obligations et contraintes qui en découlent. D'autres, bénéficient d'un soutien des services sociaux. Il arrive aussi régulièrement que des ancien-nes bénéficiaires reprennent contact avec ASTRÉE juste pour partager des avancées dans leur parcours d'intégration ou des bonnes nouvelles liées à leur vie privée.

Certes, la permanence post-séjour n'est pas toujours en mesure de fournir des réponses précises et complètes. Mais elle peut orienter, trier, voire rassembler les papiers en vue d'un entretien avec un autre service. ASTRÉE reste un point de repère quand il n'y a plus personne pour aider. Parfois, c'est aussi le lieu d'aboutissement de belles histoires, comme pour Colette.

### L'histoire de Colette

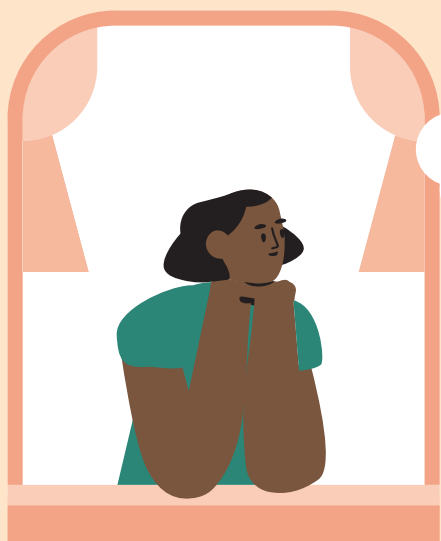
Colette a quitté le Nigéria en 2016, elle avait alors 19 ans, dans l'espoir de trouver une vie meilleure pour elle et son fils de 4 ans, qu'elle a eu alors qu'elle n'avait que 15 ans. Il est resté au pays dans sa famille, dans l'attente de retrouvailles, une fois que la situation le permettra. Elle, est partie avec l'idée de travailler en Europe. Un homme, qui disait avoir des contacts en Italie, avait tout organisé, il lui a promis des conditions de travail dignes et une possibilité de poursuivre ses études. Comme 18 autres jeunes filles nigérianes, faute de mieux, elle lui a fait confiance, aussi pour que son enfant grandisse dans de meilleures conditions que celles qu'elle a connues jusqu'ici. Mais Colette a été trompée. Elle a été exploitée dans la prostitution de rue à Lausanne.

Après une orientation à ASTRÉE en 2017, elle a déposé une plainte pénale contre ses exploiters et quelques années plus tard, a été reconnue comme victime par la justice et indemnisée. Elle a obtenu également un titre de séjour. Elle a commencé son parcours de rétablissement, qui a débouché sur un emploi stable, comme elle l'avait tant souhaité. Colette a quitté ASTRÉE, refait sa vie et a eu un autre enfant.

Elle a entamé les démarches pour le regroupement familial, elle voulait faire venir son fils qu'elle n'avait pas vu depuis 2016. La situation semblait compliquée, un autre enfant venait de naître, elle était encore partiellement au bénéfice de l'aide sociale. Elle n'a rien lâché, et poursuivi les démarches dans les délais. Puis le temps d'attente pour le traitement de la demande qui lui a semblé interminable, elle a perdu parfois espoir de revoir son enfant.

Mais début janvier 2025, Colette reçoit le feu vert du SEM, son fils va arriver et rejoindre la famille recomposée. L'enfant a aujourd'hui 13 ans, et Colette peut enfin lui offrir la vie meilleure qu'elle était partie chercher, pour elle, mais surtout pour lui. Elle a changé sa photo de profil sur les réseaux sociaux, sur laquelle on peut voir désormais deux garçons, un tout petit et un plus grand, et leur maman souriante au milieu.

**Claire Ansermet** – Référente « Hébergement »  
et responsable pôle « post-séjour »



# 2

## Comptes 2024



## 2.1 Compte d'exploitation 2024

PRODUITS (EN CHF)	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
Subvention DIRIS	308'200	308'200	308'200
Subvention FedPol	65'000	65'000	65'000
Subvention BEFH	10'000	10'000	10'000
<b>Subventions</b>	<b>383'200</b>	<b>383'200</b>	<b>383'200</b>
Hébergement - Contributions DIRIS	1'031'765	1'053'400	893'151
Hébergement - Contributions intra & extracantonales	74'844	55'400	110'968
Hébergement - Contributions des résidentes	19'557	-	13'054
Accompagnement	267'168	319'750	236'174
<b>Produits des prestations</b>	<b>1'393'334</b>	<b>1'428'550</b>	<b>1'253'347</b>
Produits financiers	44	-	28
Produits divers	84'759	28'100	34'290
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>84'803</b>	<b>28'100</b>	<b>34'318</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1'861'336</b>	<b>1'839'850</b>	<b>1'670'865</b>
<b>CHARGES (EN CHF)</b>	<b>COMPTES 2024</b>	<b>BUDGET 2024</b>	<b>COMPTES 2023</b>
Salaires et charges sociales	-1'330'826	-1'318'900	-1'172'317
Autres frais du personnel	-17'600	-16'700	-12'348
Honoraires de tiers	-4'070	-9'000	-5'210
<b>Charges du personnel et de tiers</b>	<b>-1'352'496</b>	<b>-1'344'600</b>	<b>-1'189'875</b>
Argent de poche	-64'787	-64'300	-56'140
Frais d'alimentation	-69'887	-69'900	-67'313
Autres charges directes des bénéficiaires	-3'196	-3'700	-2'505
<b>Charges directes des bénéficiaires</b>	<b>-137'871</b>	<b>-137'900</b>	<b>-125'958</b>
Entretien et frais d'infrastructure	-44'789	-49'300	-45'468
Loyers et charges	-202'279	-209'700	-187'487
<b>Charges de structure</b>	<b>-247'067</b>	<b>-259'000</b>	<b>-232'955</b>
Frais administratifs	-103'449	-88'400	-89'838
Charges financières	-492	-400	-389
Autres charges d'exploitation	-23'718	-9'550	-15'462
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-127'659</b>	<b>-98'350</b>	<b>-105'689</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1'865'093</b>	<b>-1'839'850</b>	<b>-1'654'477</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3'757</b>	<b>-</b>	<b>16'389</b>
Cotisations des membres	100	-	750
Dons sans affectation	3'956	-	13'336
Produits hors exploitation	15'750	-	112'118
Charges hors exploitation	-98'764	-	-30'620
<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>-78'958</b>	<b>-</b>	<b>95'585</b>
<b>Résultat avant variation des fonds</b>	<b>-82'714</b>	<b>-</b>	<b>111'973</b>

VARIATION DES FONDS	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
Résultat avant variation des fonds	-82'714	-	111'973
Attribution aux fonds → ANNEXE 2	-19'806	-	-126'204
Utilisation des fonds → ANNEXE 3	98'764	-	30'620
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3'757</b>	<b>-</b>	<b>16'389</b>

## 2.2 Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF (EN CHF)	2024	2023
Liquidités	211'928	174'964
Débiteurs	193'390	307'961
Comptes de régularisation actifs	37'892	28'124
<b>Actif circulant</b>	<b>443'210</b>	<b>511'049</b>
Immobilisations financières	44'050	44'006
<b>Actif immobilisé</b>	<b>44'050</b>	<b>44'006</b>
<b>Total Actif</b>	<b>487'260</b>	<b>555'055</b>

PASSIF (EN CHF)	2024	2023
Créanciers	75'324	48'497
Comptes de régularisation passifs	16'316	12'474
<b>Engagements à court terme</b>	<b>91'640</b>	<b>60'971</b>
Résultats d'exploitations subventionnées reportés	639	16'389
Résultat d'exploitation subventionnée de l'exercice	-3'757	-
<b>Résultats en attente d'attribution</b>	<b>-3'118</b>	<b>16'389</b>
DIRIS Réserve d'exploitation et d'investissements	366'770	448'462
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>366'770</b>	<b>448'462</b>
Capital propre	31'968	29'233
<b>Capital propre → ANNEXE 1</b>	<b>31'968</b>	<b>29'233</b>
<b>Total Passif</b>	<b>487'260</b>	<b>555'055</b>

## 2.3 Annexes aux comptes

### PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de l'association. Les comptes sont présentés en CHF sans les centimes. Il peut demeurer des différences non significatives liées aux arrondis.

#### Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière

générale à la présentation des comptes. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Actif circulant : à la valeur nominale
- Actif immobilisé : à la valeur d'acquisition
- Engagements étrangers à court terme : à la valeur nominale
- Engagements étrangers à long terme : à la valeur nominale

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Organisation et but

L'Association ASTRÉE, sise Ruelle de Bourg 7 à 1003 Lausanne, est une association régie par les art. 60 & ss du Code civil suisse. L'association a pour but :

- La détection : renforcer la détection des victimes de traite des êtres humains
- L'hébergement : proposer aux victimes un hébergement adéquat et sécurisé
- La prise en charge et l'accompagnement : offrir une prise en charge globale des victimes (médicale, psychologique, administrative et juridique)
- Le plaidoyer, la communication et la documentation : améliorer les standards de protection des victimes et sensibiliser le grand public ainsi que les institutions à la thématique de la traite des êtres humains

#### Composition du Comité (exercice 2024)

Panese Francesco, président  
Schmid Chany, trésorier  
Apothélos Stéphanie, membre  
Bodenmann Patrick, membre  
Magnollay Lisa, membre  
Makaci Olaf, membre  
Saulnier Bloch Marie, membre

#### Rémunération de l'organe dirigeant

Le Comité de l'association exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'a été versée.

#### Emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 50 au cours de l'exercice sous revue.

#### Organe de révision

Fiduciaire Favre & Perreaud SA, Lausanne  
Mandat confié : révision restreinte



## Organe comptable

AIGC – Association Interrégionale de Gestions et Comptabilités, Ch. En Budron D5, Le Mont-sur-Lausanne

## Valeur résiduelle de dettes découlant d'opérations de crédit-bail

	2024	2023
Néant	0	0

## Dettes envers des institutions de prévoyance

	2024	2023
Profelia	0	1'752

## Montant des sûretés constituées en faveur de tiers

	2024	2023
Néant	0	0

## Montant des actifs engagés en garantie de dettes et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	2024	2023
Néant	0	0

## Événements survenus après la date du bilan: – Néant

## COMMENTAIRES DU BILAN

### 1. CAPITAL DE L'ORGANISATION

2024	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	29'233	4'056	-1'321	31'968
	<b>29'233</b>	<b>4'056</b>	<b>-1'321</b>	<b>31'968</b>

2023	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	15'147	14'086	0	29'233
	<b>15'147</b>	<b>14'086</b>	<b>0</b>	<b>29'233</b>

## COMMENTAIRES DU COMPTE D'EXPLOITATION

### 2. ATTRIBUTION AUX FONDS

	2024	2023
Capital propre, cotisations des membres	100	750
Capital propre, dons sans affectation	3'956	13'336
DIRIS Réserve, excédent de produits 2020	0	112'118
DIRIS Réserve, excédent de produits 2023	15'750	0
	<b>19'806</b>	<b>126'204</b>

### 3. UTILISATION DES FONDS

	2024	2023
DIRIS Réserve, excédent de charges 2021	0	5'717
DIRIS Réserve, excédent de charges 2022	0	24'902
Avance non récupérée	1'321	0
Frais sécurité incendie	97'443	0
	<b>98'764</b>	<b>30'620</b>

## Remerciements

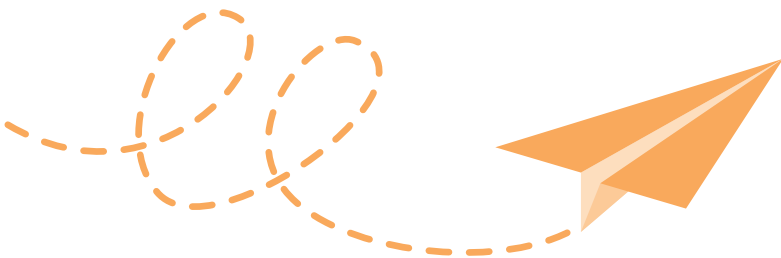
Nous adressons nos chaleureux remerciements aux organismes qui, par leurs subventions, financements ponctuels ou dons, ont permis la concrétisation et le fonctionnement d'ASTRÉE: Direction de la cohésion sociale du canton de Vaud (DGCS), Confédération Helvétique (Fedpol), Bureau de l'Égalité entre Femmes et Hommes du canton de Vaud (BEFH). Aux donatrices et donateurs pour leur générosité.

Aux réseaux de partenaires qui, par leur soutien, ont facilité notre travail.

Aux membres du Comité d'ASTRÉE pour leur engagement et leurs compétences mises au service de l'association: F. Panese, P. Bodenmann, S. Apotheloz, M. Saulnier Bloch, L. Magnollay, O. Makaci, C. Schmid.

À la directrice d'ASTRÉE, Angela Oriti  
À toute l'équipe d'ASTRÉE pour leur enthousiasme et leur engagement sans faille: Marie Mauro, Aurora Gallino, Claire Ansermet, Marianna Selicka, Michel Khrounoff, Mimoza Kokollari-Sivo, Patrizia Purgatorio, Sandra Garrido, Vanessa Constant, Mary-Sarah Kagny, Sara Macaluso, Justine Bouele, Julien Norberg, Liliana Garzòn Diaz, Charlène Bulundwe, Camille Reift, Pia Shazar, Élise Buclin, Gayané Avetisyan, Alba Carolina Araujo, Lisa Droz, Chloé Hügli, Céline Jeannet, Florence Schluchter-Robins, Sarah Horisberger. Un merci particulier à Luca Panese et Sacha Décoppet pour leur implication.

Aux personnes rencontrées lors d'entretiens de détection ou accompagnées par ASTRÉE, pour la confiance qu'elles nous accordent.



## Soutenir l'association

Vous pouvez soutenir le travail d'ASTRÉE en devenant membre de l'association.

Vous trouverez le formulaire sous :  
→ [astree.ch/fr/demande-adhesion](https://astree.ch/fr/demande-adhesion)

La cotisation annuelle est de CHF 50.-  
IBAN CH44 0900 0000 1472 9569 7

## Contact

Association ASTRÉE  
Ruelle de Bourg 7  
1003 Lausanne

021 544 27 97  
[info@astree.ch](mailto:info@astree.ch)



## IMPRESSUM

**Rédaction** Association ASTRÉE

(Angela Oriti, Mimoza Kokollari-Sivo)

**Graphisme** Plates-Bandes communication

**Tirage** 500 exemplaires

